



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/50

**OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU DISPOSITIF
« REDYNAMISATION CENTRE-VILLE CENTRE-BOURG » AVEC LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 23 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Étaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Étaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Sébastien HOGUET qui a donné procuration à Madame Karima BOURAHLI

Était absent :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE

Monsieur Daniel KANIA est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2021/36 du 15 Juin 2021 portant sur l'adoption de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain,
- Vu la signature de la convention Opérationnelle Petites Villes de Demain valant O.R.T. du 18 Janvier 2023,
- Vu la délibération n°2023/06 du 8 Mars 2023 portant sur la candidature à l'AMI « redynamisation Centres-Villes et Centres-Bourgs » auprès de la Région Hauts de France

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit 27 voix, décide :

- 1) D'adopter la charte d'engagement du dispositif « redynamisation Centres-Villes et Centres-Bourgs » de la Région Hauts-de-France en s'engageant à :
 - Maîtriser le développement de l'offre commerciale et périphérie,
 - Porter une stratégie globale de redynamisation mobilisant à la fois les volets aménagement (subvention en investissement) et commerce-artisanat (subventions de fonctionnement),
 - Développer la concertation avec les commerçants, les artisans et les habitants,
 - Avec le soutien de la Région, porter au sein de l'intercommunalité l'enjeu de la cohérence de l'aménagement commercial entre communes limitrophes

- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte reprise en annexe 1 et de signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Daniel KANIA

D. Kania

Date de publication : - 3 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ... **29 JUIN 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

